

Opération Marché Beaux-Arts - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 30 juin 2006 - Bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2005

M. LE MAIRE, Rapporteur : La réalisation de l'opération Marché/Beaux-Arts s'inscrit dans la démarche globale de réaménagement du quartier Marché/Beaux-Arts incluse dans CHORUS et comprenant 4 grands volets :

- 1 - l'aménagement des espaces publics avec la création d'une place urbaine piétonne,
- 2 - une meilleure accessibilité au quartier avec un stationnement adapté qui a vu la réalisation du parking public «Marché/Beaux-Arts»,
- 3 - La réalisation d'un grand marché couvert de centre-ville,
- 4 - La création d'un complexe cinématographique.

Ces deux derniers volets sont réalisés par la SEDD dans le cadre d'une convention d'aménagement, dont le bilan annuel vous est présenté comme chaque année.

Avancement de l'opération Marché

Le bilan présenté en 2005 faisait état de l'achèvement partiel de l'opération d'aménagement et de la question de la commercialisation du local Brasserie restant à régler.

Commercialisation de l'espace «Brasserie» - prospection/contact en cours

Depuis le début de l'année 2003, différentes actions de commercialisation ont été menées par le Service Commercial de la SEDD de manière à sensibiliser la demande pour aboutir à la cession du dernier local disponible sur l'opération.

Ces démarches ont permis de signer en avril 2006 une promesse de bail et un compromis de vente avec l'un d'entre eux qui a pris l'engagement d'acquérir le local après avoir engagé l'exploitation de son commerce dans le cadre d'un bail précaire d'une durée de 23 mois maximum. La régularisation de ce bail doit intervenir dans le courant du mois de juillet 2006.

La licence 4 acquise au démarrage de l'opération et dont la validité a été prolongée par le Juge, sera intégrée dans le bail précaire et cédée avec les murs dans le cadre de la vente.

La Brasserie sera ouverte fin 2006 et la cession effective du local devrait intervenir au plus tard en juin 2008.

En conséquence, les hypothèses de reconfiguration du local qui ont été envisagées à une époque sont suspendues en raison de cet engagement. Toutefois, elles ne seront définitivement écartées que lorsque l'acte de vente du local sera signé.

Travaux

Cette dernière année d'exploitation a conduit à proposer des améliorations techniques en matière de gestion de défense incendie afin d'en réduire les coûts.

Les démarches visant à adapter à l'ouvrage les mesures destinées à assurer la sécurité des biens et des personnes en limitant les coûts d'exploitation ont abouti à une décision favorable de la Sous-Commission ERP/IGH du Doubs. En date du 19 novembre 2005 celle-ci a admis une planification dans la fréquentation des équipements en tenant compte des horaires d'ouverture et des plages d'affluence propres à chacun des

locaux ainsi qu'une nouvelle organisation du Service de sécurité qui impose la mise en place d'un chef de poste SSIAP 2 en permanence et d'un ou plusieurs agents SSIAP 1 placé(s) sous la Direction d'un responsable unique de la Sécurité.

Cette décision a été suivie d'une convention d'adhésion au service de sécurité adaptée par l'ASL le 1^{er} mars 2006. Cette convention prévoit la mise à disposition d'agents SSIAP 1 par ses membres ou fournis par un prestataire extérieur en cas de défaillance, avec l'objectif de respecter les obligations imposées par la Commission de Sécurité à meilleur coût.

Bilan financier

Le bilan actualisé au 31 décembre 2005 reste sensiblement identique au bilan précédent.

Les évolutions du nouveau bilan prévisionnel par rapport au dernier bilan approuvé par la Ville le 15 décembre 2005 peuvent être récapitulées comme suit :

	Bilan au 31/12/2004	Bilan au 31/12/2005	Écarts
Dépenses/Recettes globales	20 842 370 € TTC 17 472 010 € TTC	21 212 060 € TTC 17 833 350 € TTC	369 690 € TTC 361 340 € TTC
Participation Ville à l'opération Brasserie (cessions + location)	3 740 331 € TTC 648 830 € TTC	4 055 621 € TTC 700 560 € TTC	316 290 € TTC 51 730 € TTC

I - Dépenses

Le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2005 les portent à 21 212 K€ soit, une **augmentation de 370 K€ TTC (361 K€ HT) par rapport au bilan arrêté au 31 décembre 2004.**

Les principales évolutions concernent :

1. Dépenses d'aménagement + 313 K€

Globalement, les dépenses d'aménagement passent de 5 121 K€ TTC à 5 434 K€ : en raison de la **valorisation des terrains préemptés par la Ville de Besançon et cédés gratuitement au profit de l'Opération suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes** (cf. ci-avant). Cette valorisation trouve sa contrepartie dans les recettes au niveau de l'effort global de la Ville de Besançon à l'Opération, **sans générer de nouveaux débours.**

2. Dépenses de construction + 21 K€

Globalement, les dépenses de construction ressortent à 14 770 K€. pour 14 749 K€ au précédent bilan.

Les principales évolutions portent sur la revalorisation de provisions pour l'achèvement de l'Opération notamment au niveau des charges de gestion.

3. Dépenses pour imprévus + 36 K€

Sont concernés les postes «imprévus» et «TVA».

Les recettes restant à percevoir permettent une reconstitution de la provision pour imprévus à hauteur à 70 K€ (soit + 30 K€).

Par ailleurs, le rythme de réalisation des recettes et dépenses influe sur les mouvements de TVA encaissée et décaissée. La conséquence sur le bilan prévisionnel révisé se traduit par une augmentation de ce poste de + 6 K€.

II - Recettes

Globalement les recettes augmentent dans les mêmes proportions que les dépenses. Les variations concernent :

1. les recettes liées à la commercialisation-location du local Brasserie + 51 K€

2. l'incidence de la valorisation dans l'opération des terrains préemptés par la Ville de Besançon cédés gratuitement au profit de l'Opération sur l'effort global de la Ville de Besançon qui augmente de 315 K€ sans débours complémentaires, pour être porté à 15 554 K€ TTC décomposés comme suit :

Acquisition d'ouvrage	11 498 K€
Participation équilibre	3 667 K€
Participation / taxe PC	74 K€
Participation / foncier - écriture pour ordre	315 K€
Total	15 554 K€

III - Trésorerie et financement

Les principaux éléments se présentent comme suit :

	Cumul à fin 2005	2006	2007	2008	Ultérieur
Investissements :					
Dépenses	20 381 K€ TTC	352 K€ TTC	197 K€ TTC	282 K€ TTC	
Recettes hors participation	16 731 K€ TTC	21 K€ TTC	102 K€ TTC	617 K€ TTC	0 K€ TTC
Participation Ville de Besançon	3 190 K€ TTC	500 K€ TTC		50 K€ TTC	
Avance de trésorerie	800 K€ TTC	- 500 K€ TTC		- 300 K€ TTC	
Cautions brasserie		81 K€ TTC		- 81 K€ TTC	
Trésorerie cumulée	341 K€ TTC	90 K€ TTC	- 4 K€ TTC	0 K€ TTC	0 K€ TTC

La participation de la Ville et le remboursement d'avance de 500 K€ à réaliser en 2006 dans le tableau ci-dessus concernent des inscriptions comptabilisées par la SEDD en début d'année 2006 mais constatées par la Ville de Besançon dans ses comptes en fin d'année 2005.

En conséquence, sur avis favorable de la Commission Développement Local, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent compte rendu d'activité de l'opération «Marché Beaux-Arts» établi au 30 juin 2006, lequel intègre le bilan prévisionnel de l'opération révisé au 31 décembre 2005,

- d'approuver ce bilan nouveau prévisionnel qui porte les dépenses globales de l'opération à 21 212 K€ TTC, en augmentation de 370 K€ par rapport au précédent bilan arrêté au 31 décembre 2004,

- d'approuver l'effort global de la Collectivité à cette opération qui ressort à 15 554 K€ TTC, en prenant en considération les écritures pour ordre inhérentes à la valorisation dans l'opération concédée des frais payés par la Ville (315 K€) pour l'acquisition des terrains préemptés cédés gratuitement à la SEDD au titre de la concession, suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

«M. Pascal BONNET : Je ne vais pas non plus relancer le débat...

M. LE MAIRE : Si c'est un sujet municipal, vous en avez le droit, vous ne vous en privez pas d'ailleurs et vous avez bien raison.

M. Pascal BONNET : Sur l'opération Marché Beaux-Arts, on a beaucoup débattu jusqu' alors, donc je ne vais pas relancer le débat. On s'abstient là encore dans la continuité des votes précédents.

M. LE MAIRE : Très bien, je vous remercie.

M. Jean ROSSELOT : Je voudrais prolonger ce qu'avait dit Pascal BONNET tout à l'heure, je saisis l'occasion ce n'est pas directement en rapport avec cette question pour signaler qu'il y a encore des problèmes avec les commerçants non sédentaires. Comme l'a dit Pascal BONNET tout à l'heure, on a fait des facilités aux commerçants pour le marché européen qui était une réussite mais on entend que trop les soucis, les préoccupations des non sédentaires qui sont obligés de déposer leur marchandise, de faire 6 km, de revenir, de repartir. Ça a très bien marché pour les Européens qui n'ont pas eu ces contraintes, pourquoi est-ce qu'on ne ferait pas un effort pour les Français si je puis dire ?

M. LE MAIRE : Je n'accepte pas que dans une enceinte comme le Conseil Municipal on dise qu'on pourrait faire pour les Français ce qu'on a fait pour les Européens, ça Jean je ne l'accepte pas. C'est faux et c'est de la démagogie. Simplement je passe la parole à Jacques MARIOT en lui demandant de ne pas lancer le débat là-dessus, faute de quoi on est parti pour deux heures. Jacques MARIOT va répondre et uniquement répondre sur le problème des commerçants non sédentaires. Il y a effectivement 9 brocanteurs qui râlent parce qu'on les déplace de 10 mètres ou de 12,50 mètres très exactement, parce qu'il faut ramener cela, Jacques va nous le dire, à sa véritable ampleur. Alors qu'on débattenne pendant trois heures de cela je veux bien mais je n'accepte pas que Jean ROSSELOT dise qu'on a réglé le problème pour les Européens et qu'on ne l'a pas réglé pour les Français. Ce n'est pas vraiment digne en plus de la part de l'Européen convaincu comme tu es.

M. Jacques MARIOT : J'aurais largement pour alimenter une heure de débat (protestations). En trois minutes : Monsieur ROSSELOT, le marché européen est unique en Europe et c'était en France et c'était à Besançon. Nous l'avons obtenu au détriment de Barcelone et de Bordeaux. Nous avons grâce à nos supers relations avec le Président des commerçants non sédentaires qui s'appelle M. BOURGEON qui est en même temps secrétaire national de la Fédération Française du commerce ambulant, obtenu de la Fédération Européenne l'organisation de ce marché européen. Quand on veut ce marché européen, on vous impose un cahier des charges, tout comme dans les compétitions sportives. Ce cahier des charges imposait 90 commerçants de toute l'Europe, d'Estonie, de Finlande, d'Italie, etc. vous les avez vus puisque vous étiez présent sur la photo inaugurale (rires).

M. LE MAIRE : Il y a même rencontré le Maire.

M. Jacques MARIOT : Il a rencontré le Maire à la photo inaugurale donc il était bien présent. Il y avait 14 pays présents et cette manifestation a amené 15 000 personnes. Dans le cahier des charges il nous était imposé de loger ces commerçants non sédentaires qui venaient de l'Europe, de les autoriser à se mettre

gratuitement sur la place de la Révolution et naturellement que leur camion soit également présent. C'est une exception à la règle.

Concernant les commerçants non sédentaires, Monsieur ROSSELOT depuis deux ans, j'ai mis en place avec Jean-Claude ROY ici présent une commission paritaire. Je pense que sur le plan sémantique, c'est dommage que Mme BRANGET soit partie, le mot paritaire, tout le monde a compris ce que cela signifie. Donc dans cette commission, siègent 4 commerçants, 4 élus dont Mme CASENOVE de l'opposition pour montrer la transparence complète. J'en suis à la 11^{ème} commission paritaire concernant les commerçants non sédentaires, et 31^{ème} réunion. Quand je lis l'article scandaleux qui est paru dans l'Hebdo de cette semaine, c'est une honte ; on interroge deux commerçants, je dirai les plus... je n'en dis pas plus, qui ne font rien pour l'association, qui ne font que dénigrer les autres, je dis que c'est complètement scandaleux. Interrogez aujourd'hui les commerçants du Marché Beaux-Arts, notamment l'Italien, le boulanger, les bouchers, les fromagers. Il y a des commerçants qui réclament deux, trois étals, ce qui prouve que ceux qui font de la qualité Monsieur ROSSELOT, et je le dis à Mme BRANGET qui n'est pas là mais à son fauteuil (rires), que ces gens-là attirent des consommateurs.

M. LE MAIRE : C'est son fauteuil qui lui répétera d'ailleurs.

M. Jacques MARIOT : Et malheureusement, on a mis en place avec Jean-Claude ROY la gratuité du dimanche matin de 7 heures à 13 heures, le chèque déplacement...

M. LE MAIRE : A la demande du Maire.

M. Jacques MARIOT : A la demande du Maire (rires), et demain le jeton chèque déplacement sera valable pour les 5 000 places de parking du centre-ville. Dans le monde du commerce, lorsqu'on achète une paire de chaussures mettons 100 € ou 150 €, si un commerçant de la Boucle ne peut pas donner 50 centimes d'euros comme la Ville pour une heure de parking gratuite, effectivement les commerces il faut les fermer. Ce dispositif est unique en France et malheureusement aujourd'hui le monde des commerçants, enfin la plupart...

M. LE MAIRE : Non, non pas le monde des commerçants !

M. Jacques MARIOT : ...la plupart des commerçants ne veulent pas jouer ce jeu-là. Ecoutez bien Monsieur ROSSELOT, à Besançon, au lieu des manifestations dans Besançon pour le CPE ou le CLE, on devrait avoir des gens, des consommateurs qui devraient dire : malheureusement vous avez mis en place vous la Ville un dispositif unique en France, le chèque déplacement avec lequel on peut prendre le bus également, qui permet une heure de parking gratuite mais malheureusement tous les parkings sont saturés, les parkings d'ouvrage, les parkings de surface, tout est saturé, Monsieur le Maire construisez-nous un parking de 3 000, 5 000 places en souterrain. Or aujourd'hui seuls 15 % des commerçants jouent le jeu au Marché Beaux-Arts où l'association aujourd'hui, M. MARTIN, n'a pas encore récolté les adhésions parce que dans le Marché Beaux-Arts certains commerçants se haïssent et quand vous allez voir effectivement les quelques-uns de votre bord et qu'ils s'expriment dans la presse, c'est honteux.

M. LE MAIRE : Je ne déclare pas la guerre au monde du commerce.

M. Jacques MARIOT : Je ne déclare pas la guerre mais je dis qu'on a mis en place des choses, l'Office de Commerce et d'autres. Monsieur ROSSELOT, nous sommes allés à Neuchâtel, à Syon, la semaine prochaine on va à un colloque européen à Sceaux concernant le monde du commerce notamment les problèmes de centre-ville. Le dispositif qu'on a mis en place avec Jean-Claude ROY est unique en France et on l'a mis en place avec tous les présidents d'associations de commerçants : M. DIÉTERLÉ, M. MARTIN, Mme GODARD, M. VOYNET. Je ne discute qu'avec les présidents des associations et je suis un petit peu scandalisé de voir que cette opération parking ne marche pas alors que le dispositif est là.

M. LE MAIRE : Jacques MARIOT a raison quand il dit que nous avons mis en place un système unique ou quasiment unique au niveau du chèque déplacement, des parkings gratuits et demain du jeton. Là où je ne peux pas être d'accord avec lui, c'est sur la proportion qu'il donne de commerçants qui ne participent pas. Je pense que ce n'est pas 85 %, pour le chèque déplacement peut-être. Etant fils de commerçants, je connais l'importance du commerce dans une ville comme Besançon. Les commerçants nous en avons besoin et Jacques MARIOT met tout en place pour que cela se passe bien. Il est un interlocuteur reconnu du monde des commerçants. Alors, qu'un certain nombre de commerçants ne veulent pas jouer le jeu, c'est vrai mais je n'ai pas à critiquer tel ou tel organe de presse pour ce qu'il a écrit, sous sa responsabilité. Par contre, je dis qu'il faut être vigilant dans le choix des personnes qu'on interroge. Et je pense qu'on peut demander lorsqu'il y a des accusations à charge comme ça, qu'on puisse au minimum demander à décharge entre autres à l'Adjoint ou au Maire ou au Président de l'association de s'exprimer car je pense que ce qui a été dit par ces personnes n'est pas représentatif de l'opinion générale. Chacun a le droit de dire ce qu'il veut et c'est le rôle des journalistes de retranscrire ce qu'ils ont entendu. Simplement on peut demander que par ailleurs ils interrogent les autres. C'est comme si dans ce Conseil Municipal on interrogeait le Maire et pas l'opposition ou l'inverse, il faut avoir les deux avis.

Je tiens à rappeler que je suis fier du commerce à Besançon. Je suis heureux de travailler avec les associations de commerçants avec lesquelles on fait du bon boulot, les braderies, le Marché de Noël dont l'initiative leur revient -cette année 200 000 personnes sont attendues au Marché de Noël qui s'appelle «Noël russe», les Terroirs Gourmands... on organise de nombreuses manifestations avec les commerçants. Et si nous voulons mettre en place l'îlot Pasteur, c'est parce que nous avons besoin d'un îlot fort pour développer le commerce au centre-ville. C'est pour tout cela que je me permets d'intervenir, je ne suis pas en guerre, au contraire, avec les commerçants. Je ne dis pas que l'Adjoint l'est mais je veux bien préciser les choses. Concernant les commerçants non sédentaires, comme l'a dit l'Adjoint, nous avons les meilleurs rapports possibles avec le Président de leur association. Bien sûr, on peut toujours dire que les associations ne sont pas représentatives. Il y a une commission paritaire, Jacques peut en témoigner, Mme CASENOVE aussi où toutes les décisions me semble-t-il sont prises à l'unanimité. Je pense qu'il faut calmer le jeu, on ne va pas rentrer en guerre contre quiconque. Avec le chèque déplacement, nous devons peut-être être plus persuasif. Si effectivement 15 % seulement l'utilisaient, il faut peut-être qu'on communique un peu plus, car c'est vrai que c'est assez exceptionnel de pouvoir, pour 50 centimes, bénéficier d'une heure de parking. Après on peut dire que les parkings doivent être gratuits, sauf qu'on sait que quand c'est gratuit il n'y a plus aucune place de stationnement disponible. Je rappelle que dans cette ville, on a une tradition, c'est que quelle que soit l'opinion de chacun, toujours, toujours on se respecte et on travaille avec tout le monde. Je travaille avec les commerçants, avec le monde économique, avec le monde médical, avec l'ensemble des associations. Le maire doit écouter tout le monde et faire en sorte que toujours on trouve l'intérêt général, c'est ça que j'essaie de faire. Et je répète que Jacques MARIOT est très apprécié par les commerçants qui m'ont déjà demandé de le laisser au commerce quand je serai réélu. Excuse-moi, je ne veux pas te faire de peine Jean... vraiment les commerçants apprécient Jacques, ils apprécient son tempérament un peu -comment dire- dynamique.

M. Jean ROSSELOT : En beaucoup moins de temps... je ne ressens pas de peine et ne me fais pas de souci parce que je veux dire, de la manière dont je le ressens et comme je l'entends et en très peu de mots que ce système unique en France est ressenti comme inégalitaire et inefficace. Inégalitaire parce que les commerçants ne donnent pas la pièce à tout le monde, premièrement, et inefficace parce que celui qui est discriminé n'a pas envie de revenir. Inefficace et inégalitaire et c'est ressenti comme cela par tout le monde dont 85 %, ça ne m'étonne pas mais s'il y avait une élection c'est moi qui serais élu, pas Jacques.

M. LE MAIRE : Si on est élu sur les parkings gratuits, effectivement...

M. Jean ROSSELOT : Ce que demandent les commerçants, c'est tout simple, tout bête, il faut écouter les gens. Ils demandent une demi heure gratuite, parce que 20 mn c'est dissuasif, 10 mn de plus ce n'est pas

beaucoup mais c'est ce qui fait l'appoint et l'intérêt. Une demi heure gratuite, ensuite une demi heure demi tarif puis tarif normal. Vous verriez, ça fonctionnerait beaucoup mieux.

M. LE MAIRE : Jean, je te remercie de ta concision. Entre parenthèses, je suis furieux, quand je vais au marché le dimanche, de voir des voitures garées le long du Temple ou rue des Granges alors que le parking est gratuit. Des gens se garent sur les trottoirs quand le parking est gratuit et je peux vous dire que ça, ça me fait bouillir.

M. Pascal BONNET : J'ai plaisir à voir Jean ROSSELOT apaiser l'atmosphère de la majorité...

M. LE MAIRE : Pourquoi vous dites cela, je suis dans une forme extraordinaire...

M. Pascal BONNET : Je constate. Après je voudrais revenir sur ce que j'ai évoqué tout à l'heure, la question du marché européen. Il est bien clair, comme je l'ai dit et Jean partage sans doute cette opinion, qu'on était heureux d'accueillir ce marché européen mais la question qui se pose c'est que pour accueillir une manifestation exceptionnelle, on doit parfois s'affranchir de règles qu'on impose le reste du temps. Et ce n'est pas forcément, sur le plan pédagogique, facile à gérer pour les élus quels qu'ils soient.

M. LE MAIRE : Vous savez, quand on a accueilli le Tour de France, on a même remonté les sens interdits mais c'est comme ça.

M. Pascal BONNET : Ensuite Jacques MARIOT évoquait le fait que la présence de Claire CASENOVE contribuait à la transparence. Ça me permet de vous rappeler que si vous aviez la possibilité d'ouvrir l'Office du Commerce à l'opposition, peut-être que ça aiderait aussi à la transparence.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas vous répondre parce que je trouve vos arguments un peu courts.

M. Jean-Claude ROY : Je voudrais simplement ajouter qu'on ne se préoccupe pas seulement du Marché Beaux-Arts. J'ai regardé cet après-midi, je voulais en avoir le coeur net, le nombre de terrasses commerciales qu'on a créées depuis notre élection, c'est 76 terrasses commerciales, à la demande des commerçants, dans toute la ville, des terrasses qui vont de 10 m² à 45 m², voire à 50 m² sur le faubourg Rivotte.

M. LE MAIRE : 76 terrasses nouvelles, je le souligne.

M. Jean-Claude ROY : Donc on a le souci du partenariat avec les commerçants, dans tous les quartiers et le Maire l'a dit tout à l'heure, le nouvel horodateur Strada qui va être donc opérationnel à partir du mois de décembre, dans tous les quartiers, permettra le partenariat avec tous les commerçants qui sont en zone bleue, c'est ce qu'ils demandent. Ils l'ont demandé, le Maire l'a fait.

M. LE MAIRE : Vous savez, quelquefois il faut aussi savoir un peu résister à la critique. Lorsque nous avons fait les travaux de la rue Gustave Courbet, que n'avons-nous pas entendu ? Allez maintenant, je vous y incite ainsi que la presse, poser la question aux commerçants de la rue Gustave Courbet, savoir s'ils sont heureux ou non de cette nouvelle rue. Pourtant il y a quelque temps la critique était forte. Ma grand-mère disait toujours qu'on ne faisait pas d'omelette sans casser des œufs. On ne fait pas de travaux sans provoquer des nuisances. Que n'avons-nous pas entendu, ni lu, ni vu lors des travaux Place du Marché concernant les commerces ? Allez demander maintenant à ceux qui râlaient et qui étaient d'ailleurs souvent interrogés, si aujourd'hui ils veulent changer de place, allez simplement leur poser la question. Quand je pense au monde qu'il y avait là pendant la Coupe du Monde de foot, pendant le festival des Musiques de Rues, quand je vois les commerçants qui font de bonnes affaires, ça me réjouit car j'aime mieux avoir des commerçants qui font des bonnes affaires, qui gagnent de l'argent, que d'avoir des commerçants qui sont en difficulté.

Mme Corinne TISSIER : Juste un mot pour signaler qu'on a mis au parking Beaux-Arts des caddies à disposition des gens afin qu'ils puissent transporter leurs affaires, pour leur éviter justement cet inconvénient. Certains ont déjà disparu, on va voir comment on peut les remplacer. Mais je pense que ce genre d'initiatives aussi contribue à aider les usagers. Il faut arrêter de dire que le parking est loin, il y a 30 m à peine entre le parking et le marché...

M. Jacques MARIOT : Un mot simplement pour vous rappeler le travail que nous avons réalisé avec la police municipale et Jean-Claude ROY concernant l'hygiène et la propreté des marchés. En 2005, 189 tonnes de déchets, 5 000 heures de travail supplémentaire payées par le contribuable, aujourd'hui les marchés bisontins et les cases sont propres ou quasiment propres, il y a quelques petites sanctions qui tombent. Notre gros travail aujourd'hui c'est la foire mensuelle le 2^{ème} lundi de chaque mois où là on continue à travailler».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. LOYAT, M. BAUD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.